

# SYMPOSIUM

sur l'effectivité et l'éducation judiciaire du droit  
de l'environnement en Afrique francophone

on effectiveness and judicial education of  
environmental law in French-speaking Africa

Yaoundé, du 5 au 9 février 2018

February 5th to February 9th in Yaoundé





# SOMMAIRE SUMMARY

NOTE CONCEPTUELLE .....	3
CONCEPT NOTE .....	8
AGENDA.....	13
SCHEDULE.....	17
INFORMATION LOGISTIQUE.....	21
LISTE DES PARTICIPANTS.....	25



# NOTE CONCEPTUELLE

## I. Contexte

### L'effectivité du droit de l'environnement

La promotion d'indicateurs spécifiques capables de refléter l'effectivité du droit de l'environnement implique l'acceptation de la pertinence de ces indicateurs, afin d'évaluer l'une des politiques publiques les plus emblématiques pour la survie et l'avenir de l'humanité.

Jusqu'à présent, l'effectivité du droit n'a été étudiée que par les philosophes du droit ou les théoriciens du droit qui se sont posé la question fondamentale : à quoi sert le droit ? Les spécialistes de sociologie juridique ont cherché à répondre à cette question sur la base d'enquêtes de comportement reposant trop souvent sur des appréciations subjectives.

Sur le terrain, nombre d'États ont multiplié la création ponctuelle de comités ou conseils d'évaluation des politiques publiques, chargés d'évaluer les effets des lois. Les services d'inspection générale des ministères de l'Environnement ont aussi dû procéder à des évaluations des lois sur la base des activités de leurs services territoriaux. Toutes ces études et expériences ne portaient que sur des aspects spécifiques des politiques de l'environnement et sur des phases particulières de la mise en application des lois. Mais on ne dispose pas d'une vue complète de toutes les étapes juridiques conduisant à la mise en œuvre des textes. De plus, ces évaluations ne sont pas accompagnées d'outils spécifiques permettant d'évaluer non pas les effets généraux du droit, mais l'effectivité juridique du droit, c'est-à-dire les conditions juridiques de son application et, donc, de son respect.

### Le rôle du pouvoir judiciaire

D'un autre côté, les responsables de l'application du droit, à savoir le pouvoir judiciaire, ne comprennent pas le droit de l'environnement. L'attitude irréfléchie du pouvoir judiciaire à l'égard de l'environnement est un obstacle majeur à l'application du droit de l'environnement, en raison du rôle central joué par le système judiciaire. En effet, dans les recours civils en matière de dommages environnementaux causés à autrui ou les sanctions pénales contre les auteurs d'infractions environnementales (emprisonnement, amendes, réhabilitation de sites), seul le juge peut appliquer la loi et sanctionner les infractions à la réglementation environnementale. En dehors de la procédure judiciaire elle-même, le juge joue également un rôle tout



aussi important en ce qui concerne les transactions. Dans bien des cas, les réglementations nationales prévoient une intervention judiciaire dans les procédures transactionnelles. Pour éviter que cette intervention soit purement informelle, il est important de doter le juge environnemental de la capacité de procéder à une évaluation rigoureuse des conditions de la transaction avant sa mise en œuvre. De plus, le juge a un rôle majeur à jouer dans la promotion du droit de l'environnement, qui est encore un développement juridique relativement récent dans les pays africains.

Dans ce but, des universitaires en droit de l'environnement ont travaillé en 2017 à l'élaboration d'une version préliminaire d'un manuel de formation adapté aux magistrats francophones et pouvant être utilisé pour renforcer les capacités du public, y compris les huissiers de justice en droit de l'environnement. Des indicateurs juridiques susceptibles de mesurer l'efficacité du droit de l'environnement ont également été élaborés. Ces deux documents doivent être étudiés, améliorés et revus en concertation par des pairs, dans le cadre d'un comité scientifique de haut niveau, afin d'en assurer la qualité et la crédibilité.

Dans le même ordre d'idées, l'intégration du droit de l'environnement dans la formation des juges et des magistrats est cruciale et opportune, afin qu'un pouvoir judiciaire informé et habilité à appliquer le droit de l'environnement devienne une réalité.

## 2 Justification

L'objectif de l'initiative est de créer des indicateurs juridiques, en utilisant une base scientifique, qui agira comme un instrument pour mesurer l'application du droit de l'environnement. La création d'indicateurs juridiques, comme tous les indicateurs, vise à aboutir à des « mesures » quantifiées permettant de visualiser et hiérarchiser les données brutes. L'existence d'indicateurs juridiques pourrait redonner à la loi sa place légitime en tant que l'un des facteurs nécessaires pour aboutir à des résultats en matière de politique environnementale. Comme le mentionne le philosophe juridique Henri Lévy-Bruhl : « Notre connaissance des faits juridiques ne peut, pas plus que celle des faits économiques, se passer de données chiffrées précises et



Un lémurien, dans une réserve zoologique, près d'Antananarivo, Madagascar.

A lemur, in a zoological park, near Antananarivo, Madagascar.

Crédit: IRD

méthodiquement établies<sup>1</sup>.» Par conséquent, le progrès de la quantification va de pair avec une loi uniforme et universelle, et il doit être possible de calculer les règles applicables à toute l'humanité<sup>2</sup>. Le droit de l'environnement se caractérise précisément par son caractère universaliste, en raison de son application à toute l'humanité.

Cette volonté de revaloriser le droit de l'environnement intervient à un moment où, dans de nombreux pays, l'avalanche de textes en la matière conduit certains à critiquer une écologie soi-disant « punitive » et à préconiser la suppression ou la simplification excessive des textes, ouvrant ainsi la voie à une régression par rapport aux apports et ambitions des politiques de l'environnement des années 1970-1990. Pour mesurer cette régression menaçante du droit de l'environnement, il est nécessaire de pouvoir afficher les réussites et les progrès que le droit de l'environnement apporte.

Or, à l'heure actuelle, les bilans officiels des politiques sur l'environnement, à travers des rapports et études sur « l'état de l'environnement » ne permettent de rendre compte ni de l'existence ni de l'effectivité des textes de droit de l'environnement<sup>3</sup>.

On trouve rarement une mention d'un élément à contenu juridique. Si elle existe, elle ne fait l'objet d'aucune évaluation, ni qualitative ni quantitative. Cette absence criante du droit dans les bilans de « l'état de l'environnement » conduit les décideurs politiques et l'opinion publique à sous-estimer ou à nier le poids du droit et son utilité. C'est pourquoi la création innovante d'indicateurs juridiques du droit de l'environnement peut être considérée comme une contribution essentielle à l'évaluation des politiques environnementales. À son tour, cette évaluation contribuera à aider les décideurs, ainsi qu'à attirer l'attention des élus et du public sur les lacunes et les régressions du droit. Enfin, sur un plan général, les indicateurs juridiques permettront au public et aux fonctionnaires chargés de l'application du droit d'être mieux informés sur la réalité de l'utilité du droit de l'environnement comme facteur de réussite des politiques environnementales.

En outre, pour le succès du droit de l'environnement, il devient impératif de collaborer avec certaines institutions de formation judiciaire africaines, notamment en Afrique francophone, pour s'assurer que les éléments fondamentaux du droit de l'environnement sont incorporés dans les programmes d'éducation judiciaire. Cela permettra aux juges et aux magistrats d'être parfaitement au courant de la législation environnementale, avec la mise en place et l'intégration complète des questions environnementales dans le droit interne. De plus, cela garantira que le sujet sera au même niveau que les autres lois lorsque les autorités judiciaires interpréteront la loi.

### 3 Programme

En prélude du programme quadriennal 2019-2022 d'appui au renforcement du droit de l'environnement en Afrique, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD),

1 H. Lévy-Bruhl, « Note sur la statistique et le droit », dans *La statistique. Ses applications, les problèmes qu'elle soulève*, Paris, Presses universitaires de France, 1935, p. 141-147.

2 Condorcet, *Observations sur le 29<sup>e</sup> livre de L'Esprit des lois*, cité par A. Supiot, *op. cit.*, p. 153.

3 Voir, depuis 1992, les rapports de l'OCDE sur « l'examen des performances environnementales des États », où le droit de l'environnement, bien que mentionné, ne fait l'objet d'aucune évaluation approfondie.

organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), l'ONU Environnement et la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) lancent une série d'activités visant à soutenir la mise en œuvre efficace du droit de l'environnement et des indicateurs juridiques, et à promouvoir l'enseignement du droit de l'environnement dans les écoles africaines de formation des magistrats.

La réunion scientifique de haut niveau vise à valider les outils de formation en droit de l'environnement, les indicateurs juridiques du droit de l'environnement et un guide méthodologique pour l'évaluation de l'efficacité du droit de l'environnement.

L'essence de la réunion scientifique est d'avoir un examen critique des documents, y compris l'examen de la faisabilité, de la pertinence et de la durabilité, et de recueillir les recommandations d'un comité international de professeurs en droit de l'environnement pour finaliser le contenu le plus approprié des ouvrages conçus.

Le segment de formation des formateurs vise à intégrer, à moyen terme, la formation en droit de l'environnement dans le système judiciaire de cinq pays francophones (à sélectionner) et à développer un programme de formation sur le droit de l'environnement qui serait utilisé dans les instituts de formation judiciaire. Les formations permettraient de s'assurer que les personnes formées deviendront des relais de connaissances et de savoir-faire lors des prochaines activités.

## 4 Méthodologie

La réunion scientifique servira de revue par les pairs pour assurer la qualité des connaissances et ouvrages produits sur le droit de l'environnement en Afrique. Pour une meilleure utilisation du temps alloué à cette activité, les contributions initiales des membres du comité scientifique seront intégrées dans les documents en ligne publiés sur Google Drive. La réunion scientifique permettra de faciliter la discussion sur la divergence des points de vue et d'adopter les documents de façon consensuelle.

À cet effet, **le segment scientifique comprendra la présentation des outils développés (manuel, indicateurs et guide méthodologique) par leurs auteurs respectifs.** Ce sera également l'occasion d'introduire la méthode mathématique de mesure des indicateurs juridiques. Des discussions de groupe et des exercices suivront la présentation. L'atelier servira de cadre de lancement pour soutenir les programmes nationaux d'évaluation et de formation judiciaire sur l'environnement en Afrique. Flexible, l'atelier est conçu pour répondre aux besoins nationaux et doter les participants de compétences et de matériel en vue de former d'autres officiers de justice, tout en s'appuyant sur les progrès réalisés jusqu'à présent dans la région.

Le segment de formation des formateurs comprendra : une formation sur le développement d'un programme d'études, de séances de planification d'action et des aspects juridiques de fond; des présentations par des personnes-ressources; des tables rondes, des discussions de groupe et des exercices.

## 5 Objectifs

- Développer un processus pour évaluer l'efficacité de la législation environnementale au niveau national.
- Valider un guide méthodologique pour l'évaluation de l'efficacité du droit de l'environnement.
- Valider un manuel de formation approprié en français pour les écoles judiciaires d'Afrique francophone.
- Élaborer un plan d'action et un programme d'études sur la formation des juges et des magistrats en droit de l'environnement, de même que le matériel de formation connexe.
- Former des formateurs en droit de l'environnement pour le pouvoir judiciaire.

## 6 Résultats

- Un guide méthodologique pour l'évaluation de l'efficacité du droit de l'environnement est validé.
- Un manuel de formation en français pour les écoles judiciaires d'Afrique francophone est validé.
- Un plan d'action régional pour l'intégration du droit de l'environnement dans les institutions et programmes de formation des magistrats et des juges est conçu.
- Un curriculum pour les écoles judiciaires sur le droit de l'environnement dans les cinq pays francophones est développé.
- Des compétences sur les moyens de sensibiliser ou de former le pouvoir judiciaire sur le droit de l'environnement au niveau national ont été diffusées.
- Un groupe de formateurs en droit de l'environnement est mis en place pour les instituts de formation judiciaire.

## 7 Groupes de participants

Le symposium vise 20 professeurs de droit de l'environnement dans différentes régions de l'espace francophone, 10 professionnels du droit de l'environnement mobilisés dans la production de ces outils, et une vingtaine de responsables des écoles de formation judiciaire, de juges et de magistrats des pays francophones d'Afrique.

## 8 Date et lieu

Le symposium aura lieu du 5 au 9 février 2018 à Yaoundé (Cameroun).





# CONCEPT NOTE

## I Background

### Effectiveness of environmental law

In order to evaluate environmental law, one of the most emblematic public policies for the future and survival of humanity, we must accept the relevance of specific indicators used to measure the effectiveness of this type of law.

Until now, the effectiveness of the law was studied only by legal philosophers and theoreticians, raising the fundamental question: what is the use of the law? Legal sociologists sought to answer the same question on the basis of behavioral surveys that, too often, were based on subjective assessments. In the field, many countries have increased the number of ad hoc bodies responsible for assessing the impact of legislation in the form of public policy review committees or councils. The general inspection services of the Ministries of the Environment have also had to carry out assessments of the laws based on their territorial departments' activities. All these studies and experiments have focused only on specific aspects of environmental policies and phases of law enforcement. However, a complete picture of all the legal steps leading to the implementation of the texts resulting from these studies and experiments is not available. Moreover, these evaluations are not accompanied by specific tools which would make it possible to evaluate the effectiveness of the law. In other words, there is nothing in place to allow us to consider the legal conditions which would foster respect for the law, rather than simply describe the general effects of it.

### The role of the Judiciary

Furthermore, there is a lack of understanding of environmental law by those responsible for its application, namely the judiciary. The judiciary's unresponsive attitude to the environment is a major obstacle in the application of environmental law because of the central role played by the judicial system. Indeed, in such civil remedies as the compensation for environmental damage caused to others, or criminal sanctions against perpetrators of environmental offenses (imprisonment, fines, site reclamation), only the judge may apply the law and impose sanctions for violating environmental regulations. Apart from the judicial procedure itself, the judge also



plays an equally important role in regard to transactions. In many cases, national regulations provide for judicial intervention in transactional procedures. In order to prevent this intervention from being merely informal, it is important to equip the environmental judge with the ability to conduct a sound and rigorous assessment of the conditions of the transaction before it is implemented. Moreover, the judge has a major role to play in promoting environmental law, which is still a relatively recent legal development in African countries.

With this aim, educators on environmental law worked, in 2017, to develop a preliminary version of a training manual adapted to French-speaking countries that can be used with the public, including judicial officers in environmental law. It also developed legal indicators that could measure the effectiveness of environmental law. These two documents need to be studied, improved, and peer-reviewed by a high-level scientific committee to ensure their quality.

At the same time, the integration of environmental law in the education of judges and magistrates is crucial and timely if an informed judiciary empowered to enforce environmental law is to be a reality.

## 2 Justification

The goal of the initiative is to create scientifically-based legal indicators which will act as an instrument for measuring the application of environmental law. The creation of legal indicators, like all indicators, is intended to result in quantified “measurements” which allow for raw data to be visualized and prioritized.

The existence of legal indicators could restore the law to its rightful place as one of the necessary factors leading to environmental policy results. As mentioned by legal philosopher Henri Lévy-Bruhl, “Our knowledge of legal facts can no more dispense with precise and methodically established numerical data than that of economic facts”<sup>1</sup>. Therefore, the progress of quantification goes hand in hand with a uniform and universal law, and it must be possible to calculate the rules applicable to all mankind<sup>2</sup>. Environmental law is characterized precisely by its universalist character because of its application to all humanity.

This desire to re-evaluate environmental law comes at a time when, in many countries, the avalanche of texts in this field leads some to criticize a so-called “punitive” ecology and advocate the suppression or excessive simplification of these texts. This has led to a regression in the contributions and goals of the environmental policies from the years 1970-1990. To measure this menacing regression in environmental law, it is necessary to be able to describe environmental law’s successes and advances.

At the present time, official environmental policy reports, stemming from reports and studies on the state of the environment, do not make it possible to account for the existence or the effectiveness of environmental law.<sup>3</sup> Indeed, in these documents, whether national, regional or international, we find only scientific or economic indicators. There is no mention of any legal

---

1 H. Levy-Bruhl, Note sur la statistique et le droit, in *La statistique. Ses applications, les problèmes qu'elle soulève*, PUF,1935,p.141-147

2 Condorcet, observations sur le 29° livre de l'esprit des lois, cited by A. Supiot, op cit.p 153

3 Cf. since 1992 the OECD has reported on “environmental performance reviews of Counties” in which environmental law, although mentioned, is not subject to any in-depth evaluation.

indicators for the very reason that they do not yet exist<sup>4</sup>. Rarely is there even a mention of an item of legal nature. If one exists, it is not evaluated, either qualitatively or quantitatively. This glaring absence of the law in environmental assessments leads policy-makers and the public to underestimate or deny the weight of the law and its usefulness. For this reason, the innovative creation of legal indicators for environmental law can be considered an essential contribution to the evaluation of environmental policies. This evaluation, in turn, will help decision-makers draw the attention of elected officials and the public to gaps in laws and legal regressions. Finally, and more generally, legal indicators will enable the public and law enforcement officials to be more aware of the usefulness of environmental law as a factor in the success of environmental policies.

Furthermore, for the success of environmental law, it becomes imperative to collaborate with selected French-speaking African judicial training institutions to ensure that core elements of environmental law are incorporated in judicial education curricula. This will enable judges and magistrates to be fully conversant with the environmental law when establishing and fully integrating environmental issues in domestic law. Moreover, this will ensure the subject is elevated to the same level as other laws when the judicial officers are interpreting the law.

### 3 Programme

As a prelude to a 2019-2022 four-year program supporting the advancement of environmental law in Africa, the Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), a subsidiary body of the Organisation internationale de la Francophonie (OIF), the International Union for the Conservation of Nature (IUCN), and the UN Environment and Economic Commission for West Africa States (ECOWAS), are launching a range of activities to support the effective implementation of environmental law by developing tools for assessing its effectiveness, including legal indicators, and are promoting the teaching of environmental law in African magistrate training schools.

The high-level scientific meeting aims to validate training tools on environmental law and to provide a methodological guide to help assess the effectiveness of environmental law.

The essence of the scientific meeting is to have a critical review of documents, including a review of feasibility, relevance, and sustainability when requested, and to collect recommendations from a multinational body of professors of environmental law to finalize the edition of an appropriate book.

The Train the Trainer segment aims to integrate environmental law training for judiciaries in (Insert the 5 Francophone Countries) and to develop sustainable environmental law training curriculum that would be used in the judicial training institutes. The essence of the training would be to ensure that persons trained become sensitizers in subsequent workshops.

---

<sup>4</sup> In the United Nations' lists of environmental and sustainable development indicators, the European Environment Agency, the European Union and various countries, there are no legal indicators



## 4 Methodology

The scientific meeting will be used as a peer-review activity to ensure the quality of edited books on environmental law in Africa. For a better use of dedicated time, initial contributions of members of the scientific committee will be integrated in the online documents posted on google drive. The scientific meeting is designed to enhance discussion on the divergence of points of view and to adopt consensual documents.

The scientific segment will include a presentation of tools (manual, indicators and methodological guide) by the authors. It will also be the opportunity to introduce the mathematical method for measuring legal indicators. Panel discussions and exercises will follow the presentation. The workshop will be used as a launching pad for sustaining national judicial training programmes on environmental issues in Africa. The workshop is designed to be flexible and responsive to national needs, and to equip the participants with skills and materials to train other judicial officers while building upon advances made so far in the region.

The Train the Trainer segment will include: training on development of a curriculum; action planning sessions; substantive legal aspects; presentations by resource persons; panel discussions; and group discussions and exercises.



Crédit: Dossou, CRESA, Yaoundé, Cameroun

## 5 Objectives

- Develop a process to assess the effectiveness of environmental law at a national level
- Validate a methodological guide to assess the effectiveness of environmental law;
- Validate an appropriate training manual in French for judicial schools in French-speaking Africa
- Develop an action plan and a curriculum with its associated training materials in order to educate judges and magistrates in environmental law
- Train the trainer on environmental law for the judicial officers.

## 6 Outcomes

- A methodological guide for the assessment of the effectiveness of environmental law
- A training manual in French for judicial schools in French-speaking Africa
- A regional action plan for the integration of environmental law in training institutions and programmes for magistrates and judges
- A curriculum for the judicial schools on environmental law in the 5 French countries developed
- Imparted skills on ways to sensitize and/or train the judiciary on environmental law at the national level
- A pool of trainers on environmental law developed for the judicial training institutes

## 7 Participating Groups

The symposium targets 20 professors of environmental law in different regions of French-speaking areas, 10 environmental law professionals and 20 from judicial training schools. Their involvement will provide stronger evaluation and training tools accepted by a diverse body of competency, including heads of judicial training schools, judges and magistrates of French-speaking countries in Africa.

## 8 Venue and Date

The Venue is from February 5<sup>th</sup> to February 9<sup>th</sup> in Yaoundé (Cameroon).



# AGENDA

Les objectifs généraux du Symposium sont de permettre aux pays de :

1. développer un guide méthodologique pour l'évaluation de l'effectivité de la loi environnementale ;
2. valider les outils de formation en droit de l'environnement ;
3. convenir d'un plan d'action et d'un programme d'études pour l'intégration du droit de l'environnement dans les institutions et programmes de formation des magistrats et des juges ;
4. donner des compétences sur les moyens de sensibiliser ou de former le pouvoir judiciaire sur le droit de l'environnement au niveau national.

Exigences pour les participants: Comprendre le développement d'un curriculum durable sur le droit de l'environnement et favoriser les actions sur l'évaluation de l'effectivité du droit de l'environnement

## Lundi 5 février 2018

HORAIRE	THÈME	PERSONNES RESSOURCES
8 h 30 – 9 h	Accueil des participants	TOUS
9 h – 9 h 30	<b>Séance d'ouverture</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Intervention de l'ONU Environnement</li><li>• Intervention de la Francophonie</li><li>• Intervention de l'UICN</li><li>• Intervention de l'invité d'honneur</li><li>• Déclaration d'ouverture du ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable</li></ul>	
9 h 30 – 10 h	<b>Discours liminaire:</b> Droit de l'environnement et éducation judiciaire continue – Tendances et défis actuels	<b>Juge Antonio BENJAMIN</b> (à confirmer)
10 h – 10 h 30	<b>Présentation:</b> État de l'environnement en Afrique <b>Objectif:</b> Fournir aux participants un aperçu régional sur la situation environnementale en Afrique et l'effet des décisions judiciaires sur l'environnement.	<b>Robert WABUNOHA,</b> <b>ONU Environnement</b>
10 h 30 – 11 h	<b>Photo de groupe</b>  Cocktail offert par le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable	

## Lundi 5 février 2018 (suite)

### SEGMENT SCIENTIFIQUE

HORAIRE	THÈME	PERSONNES RESSOURCES
11 h – 11 h 30	Intervention du Secrétaire général du Ministère camerounais de la justice	
11 h 30 – 12 h 30	<b>Présentation:</b> Manuel de formation en droit de l'environnement	<b>Pr Emmanuel KAM YOGO, Cameroun</b>
12 h 30 – 14 h	<b>Déjeuner</b>	
14 h – 15 h	<b>Présentation:</b> Introduction sur la notion d'effectivité du droit	<b>Pr Michel PRIEUR et Christophe BASTIN, France</b>
15 h – 16 h	<b>Validation des outils de formation:</b> Manuel de formation en droit de l'environnement	TOUS

## Mardi 6 février 2018

9 h – 10 h 30	<b>Validation des outils de formation:</b> Manuel de formation en droit de l'environnement	TOUS
10 h 30 – 11 h	<b>Pause-café</b>	
11 h – 13 h	<b>Validation des outils de formation:</b> Manuel de formation en droit de l'environnement	TOUS
13 h – 14 h	<b>Déjeuner</b>	
14 h – 16 h	<b>Présentation:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les instruments de l'effectivité du droit de l'environnement</li><li>• Pourquoi des indicateurs juridiques?</li><li>• Présentation des expériences d'indicateurs juridiques</li></ul>	<b>Pr Michel PRIEUR et Christophe BASTIN, France</b>



Sol craquelé par la sécheresse.

Soil cracked by drought that leaves cracked earth in its wake.

Crédit: IRD

## Mercredi 7 février 2018

HORAIRE	THÈME	PERSONNES RESSOURCES
9 h – 10 h	<b>Présentation:</b> Que mesure-t-on avec les indicateurs?	<b>Pr Michel PRIEUR</b> et <b>Christophe BASTIN, France</b>
10 h – 11 h	<b>Présentation:</b> Comment mesure-t-on les indicateurs juridiques avec les mathématiques?	<b>Pr Michel PRIEUR</b> et <b>Christophe BASTIN, France</b>
11 h – 11 h 15	<b>Pause-café</b>	
11 h 15 – 13 h	<b>Validation:</b> Effectivité de la législation environnementale <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tests empiriques sur la base des questionnaires</li> <li>• Validation des questionnaires par les pairs, travaux pratiques collectifs avec l'exemple du Bénin et du Cameroun</li> </ul>	<b>Pr Michel PRIEUR</b> et <b>Christophe BASTIN, France</b>
	<b>Déjeuner</b>	
14 h – 15 h	<b>Validation et lancement:</b> Suite de la validation et des travaux pratiques pour Madagascar et la Tunisie	<b>Pr Michel PRIEUR</b> et <b>Christophe BASTIN, France</b>
15 h – 16 h	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Guide méthodologique et planification de création des indicateurs juridiques en Afrique</li> <li>• Validation de lancement du projet opérationnel</li> </ul>	<b>Pr Michel PRIEUR</b> et <b>Christophe BASTIN, France</b>

## Jeudi 8 février 2018

### SEGMENT DE FORMATION DES FORMATEURS

9 h – 10 h	Portée et contenu du droit de l'environnement <ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit international et national de l'environnement</li> <li>• Voies de recours dans les affaires environnementales</li> <li>• Preuve dans les affaires environnementales</li> <li>• Règlement des différends</li> </ul>	<b>D<sup>re</sup> Pulchérie DONOUMASSOU SIMEON</b> (à confirmer)
10 h – 10 h 30	Développement des capacités pour l'application des législations environnementales: expérience du programme WA-BiCC dans la formation continue des magistrats pour la lutte contre la criminalité faunique dans les États membres de la CEDEAO	<b>Bougonou Kouassivi DJERI-ALASSANI (CEDEAO)</b>
10 h 30 – 11 h	<b>Pause-café</b>	
11 h – 11 h 30	<b>Présentation:</b> Expérience de l'intégration du droit de l'environnement dans les institutions de formation judiciaire des pays africains anglophones	<b>Gomolemo MOSHOEU, South Africa Judicial Education Institute</b> (à confirmer)
11 h 30 – 12 h	<b>Présentation:</b> Évaluation des besoins en éducation judiciaire: approche, outils et défis  <b>Objectif:</b> Permettre aux participants de mener une évaluation des besoins dans les pays respectifs et obtenir un aperçu de l'étude de cas.	<b>Yacouba SAVADOGO, UICN/PACO</b>

## Jeudi 8 février 2018 (suite)

### SEGMENT DE FORMATION DES FORMATEURS (suite)

HORAIRE	THÈME	PERSONNES RESSOURCES
12 h 00 – 12 h 30	<p><b>Table ronde :</b> Principes de l'éducation judiciaire dans les pays respectifs (présentation de 2 minutes pour chaque pays)</p> <p><b>Objectif :</b> Les participants ont l'occasion d'articuler les principes de l'éducation judiciaire qui servent de fondement à la formation du pouvoir judiciaire et mettent en évidence les facteurs clés qui devraient sous-tendre l'intégration du droit de l'environnement dans le curriculum.</p>	Participants des pays retenus
12 h 30 – 14 h	<b>Déjeuner</b>	
14 h – 15 h	<p><b>Présentation :</b> Le rôle d'un éducateur judiciaire ou instructeur en droit de l'environnement</p> <p><b>Objectif :</b> Permettre aux participants de comprendre le rôle important de l'éducateur judiciaire, les compétences en formation judiciaire et le lien avec le règlement des audiences judiciaires.</p>	<p><b>Pr<sup>e</sup> Sophie LAVALLÉE,</b>  <b>Université Laval</b>  <b>(Québec)</b>  <b>Comité scientifique</b>  <b>du LEF (IFDD)</b>  <b>(par vidéo)</b></p>
15 h – 15 h 30	<b>Pause-café</b>	
15 h 30 – 17 h	<p><b>Présentation :</b> Techniques de développement de curriculum et de plan d'action de formation sur le droit de l'environnement</p> <p><b>Objectif :</b> Permettre aux participants de comprendre les techniques universelles d'élaboration d'un curriculum et d'un plan d'action avec une référence spécifique au droit de l'environnement.</p> <p><i>Fournir un exercice qui permettra aux participants de rédiger un curriculum et un plan d'action spécifiques au pays comme devoir pour le lendemain.</i></p>	<p><b>Freda GITHIRU, Ph. D.,</b>  <b>Kenya Judicial Training</b>  <b>Institute</b></p>

## Vendredi 9 février 2018

9 h – 11 h	<b>Rétroaction :</b> Présentations PowerPoint sur les projets de curriculum et de plan d'action spécifiques aux pays	TOUS
11 h – 11 h 30	<b>Pause-café</b>	
11 h 30 – 13 h	<b>Plénière :</b> Plan d'action régional et curriculum	TOUS
13 h – 14 h	<b>Déjeuner</b>	
14 h – 16 h	<b>Présentation :</b> Symposium régional 2018 et prochaines étapes	TOUS

**FIN**





# SCHEDULE

The overall objectives of the Symposium are to enable countries to:

1. Develop a methodological guide to assess the effectiveness of environmental law;
2. Validate training tools on environmental law;
3. Agree on an action plan and curriculum for integration of environmental law in magistrates' and judges' training institutions and programmes;
4. Impart skills on ways to sensitize and/or train the judiciary on environmental law at a national level.

**Requirements for Participants:** To understand the development of a sustainable curriculum on environmental law and action planning, and to gain knowledge on assessment of effectiveness of laws

Monday, February 5 <sup>th</sup> , 2018		
TIME	TOPIC	RESOURCE PERSON/S
8:30-9:00	Welcome	ALL
9:00-9:30	<b>Opening Session</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remarks by UN Environment</li> <li>• Remarks by La Francophonie</li> <li>• Remarks by IUCN</li> <li>• Statement by guest of honour</li> <li>• Opening statement by host</li> </ul>	
9:30-10:00	<b>Keynote address:</b> Environmental Law and Continuing Judicial Education – Current Trends & Challenges	<b>Justice Antonio BENJAMIN</b> (by video)
10:00-10:30	<b>Presentation:</b> State of the Environment in Africa <b>Objective:</b> To provide participants with a regional overview on the environmental situation in Africa and the effect of judicial decisions on the environment	<b>Mr. Robert Wabunoha</b> <b>UNEP</b>
10:30-11:00	<b>Group Photo</b>  Cocktail offered by the Minister of the Environment, Nature Conservation and Sustainable Development	

## Monday, February 5<sup>th</sup>, 2018 (cont.)

### SCIENTIFIC SEGMENT

TIME	TOPIC	RESOURCE PERSON/S
11:00-11:30	Intervention of the Secretary General of the Cameroon Ministry of Justice	
11:30-12:30	<b>Presentation:</b> Environmental Law Training Manual	<b>Prof. Emmanuel KAM YOGO, Cameroon</b>
12:30-2:00	<b>Lunch</b>	
2:00-3:00	<b>Presentation:</b> Introduction to the Notion of Effectiveness of the law	<b>Prof. Michel PRIEUR and Christophe Bastin, France</b>
3:00-4:00	<b>Validation of Training Tools:</b> Environmental Law Training Manual	ALL

## Tuesday, February 6<sup>th</sup>, 2018

9:00-10:30	<b>Validation of Training Tools:</b> Environmental Law Training Manual	ALL
10:30-11:00	<b>Tea Break</b>	
11:00-1:00	<b>Validation and Launch of Training Tools:</b> Environmental Law Training Manual	ALL
1:00-2:00	<b>Lunch</b>	
2:00-4:00	<b>Presentation:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• The Instruments of the Effectiveness of Environmental Law</li> <li>• Why Legal Indicators?</li> <li>• Presentation of the Experiences of Legal Indicators</li> </ul>	<b>Prof. Michel PRIEUR and Christophe Bastin, France</b>

## Wednesday, February 7<sup>th</sup> 2018

9:00-10:00	<b>Presentation:</b> What do we Measure with Indicators?	<b>Prof. Michel PRIEUR and Christophe Bastin, France</b>
10:00-11:00	<b>Presentation:</b> How do we Measure the Legal Indicators with Mathematics?	<b>Prof. Michel PRIEUR and Christophe Bastin, France</b>
	<b>Break</b>	
11:15-1:00	<b>Validation:</b> Effectiveness of environmental law <ul style="list-style-type: none"> <li>• Empirical tests on the basis of questionnaires</li> <li>• Peer validation of questionnaires, the collective practical class with the example of Benin and Cameroon</li> </ul>	<b>Prof. Michel PRIEUR and Christophe Bastin, France</b>
	<b>Lunch</b>	
2:00-3:00	<b>Validation and launch:</b> Continuation of the validation and the practical class for Madagascar and Tunisia	<b>Prof. Michel PRIEUR and Christophe Bastin, France</b>
3:00-4:00	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Methodological guide and schedule of creation of the legal indicators in Africa</li> <li>• Validation of launch of the operational project</li> </ul>	<b>Prof. Michel PRIEUR and Christophe Bastin, France</b>

## Thursday, February 8<sup>th</sup>, 2018

### TRAIN THE TRAINER SEGMENT

TIME	TOPIC	RESOURCE PERSON/S
9:00-10:00	<p>Scope and Content of Environmental Law</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• International and national environmental law</li> <li>• Remedies in environmental cases</li> <li>• Evidence in environmental cases</li> <li>• Dispute resolution</li> </ul>	<p><b>Dr. Pulchérie DONOUMASSOU SIMEON</b> (à confirmer)</p>
9:00-10:30	<p>Building capacities for the application of the environmental legislations: experience of the WA-BiCC program in the ongoing training of the magistrates for the wildlife fight against criminality in the member states of the ECOWAS.</p>	<p><b>Bougonou Kouassivi DJERI-ALASSANI (ECOWAS)</b></p>
10:30-11:00	<b>Tea Break</b>	
11:00-11:30	<p><b>Presentation:</b> Experience of Integrating Environmental Law in Judicial Training Institutions in English- Speaking African countries</p>	<p><b>Gomolemo Moshoeu South Africa Judicial Education Institute</b> (to be confirmed)</p>
11:30-12:00	<p><b>Presentation:</b> Needs Assessment on Judicial Education: Approach, Tools and Challenges</p> <p><b>Objective:</b> Enable participants to conduct needs assessment in respective countries and gain insight from the case study</p>	<p><b>Yacouba SAVADOGO</b></p>
12:00-12:30	<p><b>Panel discussion:</b> Principles of judicial education in respective countries (2- minute presentation from each country)</p> <p><b>Objective:</b> Participants have an opportunity to articulate the judicial education principles that serve as a foundation for the training of the judiciary and highlight key factors that should underpin integrating environmental law into the curriculum.</p>	<p>Participants from countries</p>
12:30 -2:00	<b>Lunch</b>	
2:00-3:00	<p><b>Presentation:</b> The Role of a Judicial Educator/Instructor in Environmental Law</p> <p><b>Objective:</b> Enable participants to understand the unique role of the judicial educator; judicial training skills, and linkage on addressing judicial audiences</p>	<p><b>Prof. Sophie Lavallée University of Laval (Quebec) Scientific committee of LEF (IFDD) ( by video)</b></p>
3:00-3:30	<b>Tea Break</b>	
3:30-5:00	<p><b>Presentation:</b> Techniques on Developing Curriculum Outline and Training Action Plan on Environmental Law</p> <p><b>Objective:</b> Enable participants to understand the universal techniques of developing a curriculum and action plan with specific reference to environmental law</p> <p><i>Provide exercise that will enable participants to draft a country-specific curriculum outline and action plan as overnight assignment</i></p>	<p><b>Dr. Freda Githiru Kenya Judicial Training Institute</b></p>

## Friday, February 9<sup>th</sup> ,2018

9:00-11:00	<b>Feedback:</b> PowerPoint presentations on draft curriculum and action plan outline, country- specific	ALL
11:00-11:30	<b>Tea</b>	
11:30-1:00	<b>Plenary:</b> Regional action plan and curriculum	ALL
1:00-2:00	<b>Lunch</b>	
2:00-4:00	<b>Presentation:</b> Regional Symposium 2018 and Way Forward	ALL

**END**



La baie de Soubédioune est en train de devenir une véritable catastrophe écologique. La plage est parsemée de déchets ménagers et présente un visage désastreux. Sa proximité avec les activités de pêche en a fait l'une des plages les plus polluées de la capitale sénégalaise.

Soubédioune Bay is becoming a real ecological disaster. The beach full of garbage is totally unesthetic. The cohabitation with fishing activities has made it one of the most polluted beaches in the Senegalese capital.

Crédit: IRD-Ifremer/Campagne AWA – Olivier Dugomay





# INFORMATION LOGISTIQUE

## 1 Lieu et date du Symposium

Le symposium se tiendra du **lundi 5 au vendredi 9 février 2018**, à **Yaoundé**, au **Cameroun**, dans le **salon Garoua** du **Djeuga Palace Hôtel** sis sur l'avenue Narvick :

BP 2659, Yaoundé – Cameroun

Tél.: +237 222 22 64 57 – +237 242 72 23 73

Courriel: [reservation@djeuga.com](mailto:reservation@djeuga.com)

[www.djeuga.com](http://www.djeuga.com)

## 2 Prise en charge

Votre participation sera prise en charge par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), par l'entremise de son organe subsidiaire, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), selon ses modalités régies par les textes et règlements internes de l'OIF, détaillés comme suit :

### 2.1 Formalités pour visa

**Si le Cameroun dispose d'une représentation diplomatique dans votre pays de résidence**, vous êtes responsable de l'obtention de votre visa d'entrée au Cameroun. Nous vous prions donc d'entreprendre les démarches nécessaires à son obtention dans votre pays de résidence. Les frais de visa vous seront remboursés par la représentation diplomatique du Cameroun, sur présentation d'une facture originale ou d'un reçu en votre nom.

**Si votre pays ne dispose pas de représentation officielle de la République du Cameroun**, nous vous transmettrons, avant la date de votre voyage, un document du gouvernement du Cameroun qui vous permettra d'attester que votre visa camerounais vous sera délivré à l'arrivée.

## 2.2 Transport international

Un titre de transport de votre domicile au lieu du symposium et retour, au tarif le moins onéreux pour l'OIF, a été mis à votre disposition dans une compagnie aérienne ou une agence de voyages; les plans de transport ne sont pas modifiables par l'OIF, et l'OIF ne prend pas en charge d'éventuels déplacements privés. Les **cartes d'accès à bord** qui vous sont remises à l'embarquement doivent être conservées et impérativement remises sur place à **la personne désignée par l'Organisation internationale de la Francophonie pour la gestion logistique du symposium**.

## 2.3 Indemnités

Pour les participants internationaux, vos frais de séjour sur le lieu du Symposium seront couverts par une indemnité journalière forfaitaire, calculée selon le barème établi pour les agents de l'OIF. **Il vous faudra obligatoirement vous munir de votre carte d'embarquement pour recevoir vos indemnités** en devises locales.



Éléphant des savanes (*Loxodonta africana*) dans la réserve d'Etosha (Namibie).  
Savannah Elephant (*Loxodonta africana*) in the Etosha Reserve (Namibia).

Crédit: IRD – Jean-Yves Meunier

## 2.4 Hébergement

Pour votre séjour à Yaoundé, le comité d'organisation vous a réservé une chambre au **Djeuga Palace Hôtel**. Prière de noter qu'aucuns frais d'hôtel (téléphone, minibar, etc.) en dehors des frais de votre chambre ne seront réglés par l'OIF.

**Djeuga Palace Hôtel**, sis sur l'avenue Narvick :

BP 2659 Yaoundé Cameroun

Tél.: +237 222 22 64 57 – +237 242 72 23 73

Courriel: [reservation@djeuga.com](mailto:reservation@djeuga.com)

[www.djeuga.com](http://www.djeuga.com)

## 2.5 Transport local

Pour les participants internationaux, le comité d'organisation vous accueillera à votre arrivée et assurera votre transport jusqu'au lieu du Symposium. Les frais de déplacement local à Yaoundé et toute autre visite privée à l'intérieur du pays demeurent à votre charge.

Pour les participants nationaux, une indemnité forfaitaire vous sera versée pour les déplacements entre leur lieu de résidence et le lieu du Symposium.

## 2.6 Assurance voyage

Les participants pris en charge par l'Organisation internationale de la Francophonie bénéficient d'une couverture d'assurance contractée par l'OIF. Cette assurance couvre les frais en cas de maladie ou blessures graves contractées durant le séjour, d'accident, de décès et de rapatriement.

## 3 Badges

Des badges seront confectionnés spécialement pour l'évènement et remis à chaque participant. Ils serviront à l'identification pour l'accès au lieu du déroulement des travaux. Il vous est donc demandé de porter constamment le vôtre, afin de faciliter la tâche aux organisateurs.

## 4 Climat et conditions physiques à Yaoundé

Le **climat à Yaoundé** est chaud en février, avec une température qui varie de 22 à 32 °C. L'altitude moyenne de Yaoundé est de **750 m**.

## 5 Personnes à contacter

Le rapportage général du Symposium est assuré par le **Pr Christopher Funwie TAMASANG**, professeur de droit et vice-doyen responsable de la recherche et de la coopération à l'Université de Yaoundé II Soa. Pour faciliter le rapportage du Symposium, les informations techniques et les présentations peuvent lui être transmises par courrier électronique à [funwie2001@yahoo.fr](mailto:funwie2001@yahoo.fr), avec copie à [samnickl@francophonie.org](mailto:samnickl@francophonie.org).

*Pour toute question sur la programmation du symposium, prière de contacter:*

**Madame E. Lionelle NGO-SAMNICK**

Institut de la Francophonie pour le développement durable

Courriel: [samnickl@francophonie.org](mailto:samnickl@francophonie.org)

**Monsieur Robert A. WABUNOHA**

ONU Environnement

Courriel: [robert.wabunoha@unep.org](mailto:robert.wabunoha@unep.org)

**Monsieur Yacouba SAVADOGO**

UICN – Programme Afrique centrale et occidentale

Courriel: [yacouba.savadogo@iucn.org](mailto:yacouba.savadogo@iucn.org)

*Pour toute requête sur l'organisation et la logistique, prière de contacter:*

**Monsieur Jean KENFACK**

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable

Tél.: +237 699 93 66 98 / 222 23 68 82

Courriel: [jkenfac@yahoo.fr](mailto:jkenfac@yahoo.fr)

**Madame Évelyne Pauline ABORE-NZE**

Organisation internationale de la Francophonie

Tél.: +241 01 73 96 08 / 01 73 95 61

Téléphone portable: +241 07 86 31 64

Courriel: [aborenzee@francophonie.org](mailto:aborenzee@francophonie.org)





# LISTE DES PARTICIPANTS

## BÉNIN

**Madame Pulchérie DONOUMASSOU SIMEON**

Ministère du Cadre de vie et du Développement durable

## BURKINA FASO

**Monsieur Sandaogo Antoine KABORÉ**

École nationale d'administration et de magistrature

**Monsieur Habib Ahmed DJIGA**

École nationale d'administration et de magistrature

## BURUNDI

**Monsieur Eric NKURUNZIZA**

Barreau de Bujumbura

**Monsieur Bienvenu NIYONGABO**

Barreau de Bujumbura

## CAMEROUN

**Monsieur Mendjana Linus TOUSSAINT**

École nationale d'administration et de magistrature

**Monsieur Philippe René NSOA**

École nationale d'administration et de magistrature

**Monsieur Emmanuel Dieudonné KAM YOGO**

Faculté des sciences juridiques et politiques - Université de Douala

**Madame Marie NGO NONGA**

Université de Yaoundé II SOA

**Monsieur Parfait OUMBA**

Université catholique d'Afrique centrale

**Monsieur Gilles ZOH ONDO**

Ministère de la justice

**Madame Aurélie SCHLICK**

Ministère de la Justice

**Monsieur Jean KENFACK**

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable

**Madame Prudence GALEGA**

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable

**Monsieur Marcellin BEMMA**

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable

**Monsieur Saidou ADAMA**

Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable

**Madame Isabelle HIEH née NGO NYOUMA**

Ministère des Relations extérieures

Rapporteur général

**Monsieur Christopher Funwie TAMASANG**

Professeur de droit

Vice-doyen responsable de la recherche et de la coopération

Université de Yaoundé II Soa

## CONGO

**Madame Delphine EMMANUEL née ADOUKI**

Université Marien N'Gouabi de Brazzaville

**Monsieur Andréa Miguel BIMBOU LOUAMBA**

École nationale d'administration et de magistrature

**Monsieur Marcelleau Burnel BIANKOLA-BIANKOLA**

École nationale d'administration et de magistrature

## FRANCE

**Monsieur Michel PRIEUR**

Centre international de droit comparé de l'environnement.

**Monsieur Christophe BASTIN**

SIC Nouvelle-Aquitaine

## GABON

**Monsieur Allain Georges MOUKOKO**  
Président de chambre à la Cour d'appel

## GUINÉE

**Monsieur Laye Moussa CONDE**  
École nationale d'administration

**Madame Fanta MARA**  
École nationale d'administration

## ITALIE / MAROC

**Monsieur Mohamed Ali MEKOUAR**  
Professeur associé au CRIDEAU  
Ancien directeur de la Division de la Conférence, du Conseil et du Protocole de la FAO



Paysage rural du Nord Togo : allée de fromagers (Ceiba pentandra). Nalongue (canton de Nadjoundi, près de Dapaong). Nord Togo.  
Rural landscape of North Togo: Kapok tree path (Ceiba pentandra). Nalongue (canton town), near Dapaong. North Togo.  
Crédit: IRD - Tiphaine Chevallier

## KENYA

**Madame Freda MUGAMBI-GITHIRU**

Judiciary Training Institute (JTI)

## MADAGASCAR

**Madame Harinirina Saholy RAMBININTSAOTRA**

Université d'Antananarivo

**Madame Tahiana Lucette RAKOTOARISAONA**

École nationale de la magistrature et des greffes (ENMG)

**Monsieur Herizo Rado ANDRIAMANANTENA**

École nationale de la magistrature et des greffes (ENMG)

## MALI

**Monsieur Toubaye KONE**

Institut national de formation judiciaire (INFJ)

**Monsieur Badra Alou COULIBALY**

Institut national de formation judiciaire (INFJ)

## MAURITANIE

**Monsieur Moctar OULD SIDI OULD ZEIN**

École nationale d'administration de journalisme et de magistrature (ENAJM)

## NIGER

**Monsieur Abdoulaye HAMA SIRFI**

École de formation judiciaire du Niger (EFJN)

**Madame Amina ISSAKA DJIBO**

École de formation judiciaire du Niger (EFJN)

## RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

**Monsieur Alexis N'DUI-YABELA**

École nationale d'administration et de magistrature

**Monsieur Ossene YACKOISSET WESSEKPAMA**

École nationale d'administration et de magistrature



## TCHAD

**Monsieur Enock NODJIGOTO**

École nationale de formation judiciaire (ENFJ)

**Monsieur Béni SITACK YOMBATINA**

École nationale de formation judiciaire (ENFJ)

## TOGO

**Madame Maredna TOGUINA**

Procureure

## TUNISIE

**Madame Leïla CHIKHAOUI-MAHDAOUI**

Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis

## PRESSE ENVIRONNEMENTALE

**Monsieur Raoul Antoine SIEMENI KAMTCHEU**

Afrique Environnement Plus

CONGO

**Monsieur François OSSAMA**

Réseau d'information pour le développement durable en Afrique centrale (RIDDAC)

CAMEROUN

## CEDEAO

**Monsieur Bougonou K. DJERI-ALASSANI**

Directeur de l'environnement

Commission de la CEDEAO

NIGÉRIA

## CONVENTION D'ABIDJAN

**Monsieur Abou BAMBA**

Secrétaire exécutif de la Convention d'Abidjan

CÔTE D'IVOIRE

## FONDATION KONRAD ADENAUER

**Monsieur Oliver C. RUPPEL**

Représentant résident

## PNUE

**Monsieur Robert A. WABUNOHA**

Coordinateur régional, Gouvernance environnementale

## UICN

**Monsieur Aboubacar AWAISS**

Coordonnateur régional PREZOH, UICN – PACO

**Monsieur Yacouba SAVADOGO**

Expert juriste

## OIF

**Madame E. Lionelle NGO-SAMNICK**

Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD)

**Madame Evelyne Pauline ABORE-NZE**

Bureau régional pour l'Afrique centrale (BRAC)

## PARTICIPATION À DISTANCE

**Monsieur Antonio Herman BENJAMIN**

Juge à la Cour de cassation du Brésil – STJ

Juge à la Haute Cour électorale – TSE

Président de la Commission mondiale du Droit de l'Environnement

BRÉSIL

**Madame Sophie LAVALLÉE**

Professeure titulaire

Faculté de droit, Université Laval

CANADA

**Monsieur Gomolemo MOSHOEU**

South African Judicial Education Institute

ZAMBIE